

# BLOCS-PORTES COUPE-FEU 1/2 H

BLOC-PORTE CF 1/2 H - 2 VANTAUX VA-ET-VIENT SUR PIVOTS DE SOL ENCASTRES<sup>(1)</sup>

Code: 2VE/DA - PIVOTS ou 2 VI/DA - PIVOTS

**FEU:** CF et PF 1/2 h (PV n° RS 97.043 + Ext. 99/1)



## DESCRIPTIF DE BASE:

- HUISSERIE METALLIQUE ou BOIS EXOTIQUE (SECTION MINI 98 x 58)
- VANTAUX: LARGEUR: 2VE : 630 à 1030  
2VI : passage libre d'huissierie 1300 à 2123  
petit vantail mini 530  
grand vantail mini 730 maxi 1030
- HAUTEUR: 1400 à 2240
- EPAISSEUR: Fibre brute ou prépeinte: 40  
Placage bois: 41  
Stratifié 9/10°: 42
- CADRE B.E. 45 x 33,3 - Montants embrevés
- AME PLEINE: 350 kg/m<sup>3</sup>
- FERRAGE
  - PIVOT HAUT: Partie supérieure (mâle) encastrée dans la traverse haute de l'huissierie.  
Partie inférieure (femelle) encastrée dans l'angle haut du vantail avec protection thermique.
  - PIVOT BAS: Partie supérieure (femelle) encastrée dans l'angle bas du vantail avec protection thermique.  
Partie inférieure: Pivot (mécanisme avec partie mâle) encastré dans le sol, avec une boîte à scellement et plaque de recouvrement.  
Ces pivots peuvent être: DORMA: BTS 75V  
BTS 80 EMB  
SEVAXOL: TSA ou TSA-CE  
JANUS
- JONCTION DES VANTAUX : 2 joints anti-pince doigts APD MD
- ETANCHEITE AU FEU: Joints thermogonflants
  - Au battement: Palusol de 30 x 4 (ou Tenmat 30 x 3)
  - Sur montants des vantaux, côté pivot: Palusol 30 x 4 avec joint double lèvre
  - Sur traverse haute et basse des vantaux: Palusol de 30 x 3
  - Sur traverse haute et montants d'huissierie: Palusol de 30 x 3
- AUCUN POINT DE CONDAMNATION (Voir «Variantes admises»)
- SENS DU FEU: Indifférent

## VARIANTES ADMISES:

- Adaptation sur huissierie bois montée à sec (voir chapitre Adaptations)
- Revêtement stratifié ou placage (\*) V-5
- Fibres de parement matriciées et prépeintes (largeur 930 seulement)
- Oculus PF 1/2 h (verre DRAVEL) ou CF 1/4 h-PF 1/2 h (verre PYROBELITE 11) ou CF et PF 1/2 h (verre PYROBEL 12) de forme :
  - circulaire : Ø de clair 400 maxi
  - rectangulaire : clair H 1200 x L 400 maxi
  - polyforme : surface 0,12 m<sup>2</sup> maxi
  - demi-lune : Ø de clair 800 maxi (sauf DRAVEL)
- Découpe à 150 mm mini des bords du vantail
- Installation de deux regards vitrés sous conditions :  
Distance mini entre deux découpes : 150 mm  
Découpe à 150 mm mini des bords du vantail et 500 mm mini du bas du vantail
- Dispositif de verrouillage électromagnétique permettant un contrôle d'accès lorsque la fermeture est commandée volontairement (VIS 93 MD)
- Mise en oeuvre dans l'huissierie, à 1000 mm du sol, d'un contact de position

*Nota:* Le vitrage PYROBELITE 11 possède un verre feuilleté avec film PVB. Il est classé dans la catégorie des vitrages de sécurité et conforme aux recommandations techniques du ministère de l'éducation nationale.

AR.CO 44 § 2 du règlement de sécurité contre l'incendie des E.R.P.: Les portes en va et vient doivent comporter une partie vitrée à hauteur de vue.

(1) Ce bloc-porte peut être utilisé lorsque le règlement de sécurité prescrit une ouverture sur simple poussée ou pour les portes maintenues ouvertes en exploitation normale. Il dispose d'un agrément de conformité à la norme NF S61-937 sous certaines conditions (voir chapitre Blocs-portes D.A.S.). Cet agrément est obligatoire dans les ERP et les IGH.

(\*) Modifications admises et entérinées par le CECMI en date du 18 avril 1986.